



Au **Lac de Naussac** plusieurs activités nautiques se pratiquent :

- soit avec son propre matériel ;
- soit avec du matériel loué ;
- soit en autonomie ;
- soit avec un professeur (cours individuels ou collectifs - stages).

- Activités pratiquées : planche à voile, canoë, kayak, catamaran, optimist, paddle, barques et kite-surf...
- Locations proposées : planche à voile, canoë, kayak, catamaran, optimist, paddle, bateau électriques, wing foil, pédalo.

Sur la **rivière Allier**, plusieurs activités d'eau vive se pratiquent :

- soit en autonomie avec son matériel ;
- soit encadrées.

Activités pratiquées : rafting, canoë, hydrospeed, rando-canoë, canyoning.

Sur le **petit lac** : locations proposées de pédalos, baignade surveillée du 10/07 au 20/08, du lundi au samedi, de 13h à 18h et le dimanche de 13h30 à 18h.



ACTIVITÉS NAUTIQUES

1

Bases nautiques RONDIN PARC
Palhères (côte sauvage) / Naussac (rive droite) 48300 Langogne
04 66 69 50 46 <https://www.rondinparc.com>

Tarifs des locations - réservation obligatoire	1h	1/2 j	1 j
Planche à voile	15 €	40 €	/
Canoë / Paddle / Kayak	15 €	40 €	/
Paddle géant (4/6 places)	50 €	/	/
Pédalo (4 places)	20 €	/	/
Bateau électrique (sans permis 5 places)	40 €	/	/
Catamaran (Hobbie cat 15)	40 €	100 €	150 €
Catamaran (Hobbie cat Teddy 14)	35 €	90 €	150 €

Stages de Catamaran ou planche à voile ou Optimist (Base du Rondin) - réservation obligatoire	3 jours	5 jours
2h / jours : 3 jours : lundi, mardi, mercredi max. 10 pers. / Inscription le lundi matin au plus tard.	80 €/pers.	/
2h / jours : 3 jours : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi max. 10 pers. / Inscription le lundi matin au plus tard.	/	120 €/pers.

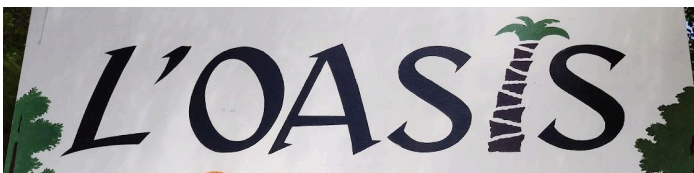


2

Restaurant L'OASIS

Mas d'Armand, petit lac : 04 66 69 22 54

- Location de pédalos (2 places) **6€ la ½ h** et **10€ l'h.**
- Location de pédalos (4 places) **9€ la ½ h** et **14 € l'h.**
- Location de paddle de **5€ à 25€.**
- Location de barques de **10€ à 25€.**



3

Régates sur le Lac de Naussac

- **8 et 9/06** – WETA-NAUSSAC : trimaran en solo ou en double.
- **19, 20 et 21/07** - Régate CATA NAUSSAC National Class A Classic catamaran de 5.50 m. en solitaire.



ACTIVITÉS D'EAU VIVE

Sortie encadrée - Avril à Octobre Rafting - Canoë gonflable	Journée	½ journée
Les parcours sur l'Allier : 50 km de rivière de Langogne à Prades. - de Langogne à St-Etienne du Vigan : 5 km, classe II : découverte - de St-Etienne du Vigan au Pont de Jonchère : 6 km, classe III et IV : sportif - du Pont de Jonchère à Chapeauroux : 12 km, classe III, IV et V : sportif - de Chapeauroux à Alleyras : 20 km, classe II et III : découverte - de Monistrol d'Allier à Prades : 12 km, classe III : découverte et sportif	55 €/pers. parcours découverte 65 €/pers. parcours sportif	45 €/pers. parcours découverte
Pour ces activités d'eaux-vives prévoir son maillot de bain, chaussures couvertes types tennis, attaches lunettes au besoin et K-way. Le pique-nique, non fourni, sera à conditionner dans des bidons étanches, alors pensez pratique et incassable car ça va secouer ! Suivant les parcours choisis, en fonction des niveaux d'eau, le transport peut varier de 15 à 50 minutes.		

Hydro Speed	Par Pers.
Découverte	45 € ½ journée
Sportif	60 € ½ journée

Canyoning	Par pers.	Par pers.
Lieu de pratique : Gorges du Chassezac, de la Borne...	60 € journée	45 € ½ journée
Suivant les parcours choisis, en fonction des niveaux d'eau, le transport peut varier de 15 à 50 minutes.		

Règlementation sur l'Allier :

Sur l'Allier et ses affluents la pratique des sports d'eaux vives est réglementée par : l'arrêté Préfectoral D2-B1/96/172 b.

- **Extraits** : horaires de navigation autorisés : de 10h à 18h30 ; période de navigation autorisée : du 1er avril au 14 octobre inclus ; points d'embarquement et de débarquement : les mises à l'eau ou les sorties d'eau des embarcations de toute nature ne pourront s'effectuer qu'aux emplacements signalés par des panneaux spécifiques.
- **Consignes générales** : difficultés de navigation allant de la classe I (facile), à la classe IV (très difficile). Ne naviguez jamais seul / Portez des équipements de sécurité : gilets de sauvetage, casques, ... / Respectez les pêcheurs / Respectez la faune, la végétation et les berges / N'abandonnez pas vos débris / N'allumez pas de feux / Attention, le camping sauvage est interdit sur la plupart des communes du territoire.